

Bilan de compétences

Code du travail Art 6313-10 / loi n°2018-771 du 5.9.18, art 4

La démarche du Bilan de Compétences est définie comme devant « permettre à des travailleurs d'analyser leurs compétences professionnelles et personnelles ainsi que leurs aptitudes et leurs motivations afin de définir un projet professionnel et le cas échéant un projet de formation ».

Le bilan est une démarche personnelle et volontaire.

Les conseillers bilan sont liés au secret professionnel.

La confidentialité sur les informations reçues est la règle absolue. (226-13 et 226-14)

Déroulement : 24 heures d'accompagnement dont 16h de face à face et 8h de travail en autonomie sur une période de 3 mois au minimum et 6 mois maximum.

Durée: 24.00 heures (jours)

Profils des stagiaires

- Toute personne s'interrogeant sur son devenir professionnel, son évolution et/ou son projet de formation, qu'elle soit salariée du secteur privé, salariée de la fonction publique d'État, territoriale ou hospitalière, demandeuse d'emploi, ou non salariée
- (indépendant, artisan, profession libérale, commerçant, etc.).

Prérequis

- Aucun niveau de connaissances préalable n'est requis

Objectifs pédagogiques

- Faire le point sur votre situation professionnelle à un instant T
- Explorer les possibilités d'évolution ou de reconversion qui s'offrent à vous
- Formaliser vos compétences, points forts et points de vigilance au regard de votre projet
- Confronter de votre projet à l'environnement socio-économique pour en vérifier la faisabilité
- Co-construire des stratégies et élaborer de pistes professionnelles en fonction de votre situation, de vos besoins : priorités, contraintes, étapes de mise en œuvre...

Contenu de la formation

- MODULE 1 : PHASE PRELIMINAIRE
 - Expression des attentes et besoins au regard de la situation individuelle
 - Positionnement affiné de la demande dans le contexte
 - Définition des objectifs opérationnels du bilan
 - Confirmation de l'engagement du bénéficiaire
- MODULE 2 : PHASE D'INVESTIGATION
 - Description de parcours
 - Reconnaissance des acquis et Définir des objectifs professionnel

mise à jour le 5/08/2021

- Identification des Facteurs de choix : valeurs, intérêts et motivations, goûts, contraintes
- Analyse des caractéristiques personnelles : Capacités et comportement et Potentiels de développement
- Elaboration de projets d'actions à vérifier au moyen de démarches, de confrontations, informations (recherches documentaires, enquêtes terrain...)
- Inventaire des acquis et des points à développer
- Analyse de l'adéquation profil / projet(s) / marché(s) (internes ou externes). Rapprochement avec les référentiels métiers/référentiels de compétences
- Détermination d'un ou plusieurs projets d'action
- **MODULE 3 : PHASE DE CONCLUSION**
 - Finaliser la synthèse avec le candidat (présenter le contexte, le portefeuille de compétences, les résultats des tests, décrire le(s) projet(s)... conclure.

Organisation de la formation

Equipe pédagogique

Conseiller Bilan de compétences F.A.I.R.E

Moyens pédagogiques et techniques

- QCM de fin de formation
- Etude de cas concrets
- Exercices pratiques
- Mise à disposition en ligne de documents supports à la suite de la formation.

Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

- Feuilles de présence
- Enquêtes de terrain
- Recherches personnelles
- Entretiens professionnels
- Enquêtes professionnelles
- Formulaires d'évaluation de la satisfaction de la formation
- Certificat de réalisation de l'action de formation.

Modalités et délais d'accès

- Délais d'accès :

Dès réception de votre demande, nous nous engageons à vous répondre dans un délai de 48h ouvrées.

Dès validation de notre proposition commerciale, nous nous engageons à organiser la formation dans des délais inférieurs à 1 mois.

- Modalités d'accès aux personnes en situation de handicap :

Avez-vous besoin d'une prise en charge particulière adaptée à votre situation ?

Avec ou sans RQTH (Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé), notre centre vous accompagne dans le cadre de la loi pour l'égalité des chances, et porte une très grande attention aux situations spécifiques.

Dans le cas de besoins très particuliers, nous orientons vers des structures spécialisées.

Avant tout engagement, un premier contact est nécessaire pour étudier votre demande et décider ensemble de ce qui vous est le mieux adapté à votre situation.

- Contactez notre référent handicap :

Hélène Laude – 04 91 28 38 00 – contact@faire-marseille.fr

mise à jour le 5/08/2021

Indicateurs de résultats

Nos indicateurs seront mis à jour chaque semestre.

Indicateurs 2021 :

Nombre de bénéficiaires en début et en fin d'accompagnement : 1 bilan de compétences terminé au 1er juillet 2021.

Nature et nombre des enquêtes-terrain réalisées par les bénéficiaires pour valider leur projet : 4 entretiens (embauche, prise de contact avec les Organismes de formation, Enquêtes de personnalité auprès de l'entourage...)

Taux de réponses au questionnaire de satisfaction : 100 %

Taux de satisfaction à chaud : 100 %

Taux de réalisation des entretiens de suivi à 6 mois : % en cours

Taux de personnes ayant mis en œuvre leur plan d'action : 100 %

Taux de satisfaction à froid + 6 mois : % en cours